



ODP 11
ARR 2025 066



**ARRETE DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LA REGRIPIERE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX**

Mairie de La Regrippière

Le Maire de la Commune de LA REGRIPIERE

VU le Code de la Route,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212 – 2, L 2213 – 1, L 2213 – 2,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 – Livre I, 8^{ème} partie « Signalisation temporaire »,

VU la demande en date du 23 août 2022 de M. Maxime MACE pour le compte de l'Entreprise Famille MACE – rue de la commune – 44330 LA REGRIPIERE

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public à « rue de la Commune - 44330 LA REGRIPIERE » pour l'installation d'un locker MONDIAL RELAY par l'Entreprise Famille MACE avec création d'une dalle de béton. L'autorisation est renouvelée à partir du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 1 an renouvelable.

A R R E T E

ARTICLE 1 – L'installation d'un locker MONDIAL RELAY a été effectuée à « rue de la Commune - 44330 LA REGRIPIERE » par l'entreprise FAMILLE MACE. L'autorisation d'occuper le domaine public est renouvelée à partir du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 1 an renouvelable.

ARTICLE 2 – L'entreprise FAMILLE MACE est autorisée à occuper la voie publique à « rue de la Commune – 44330 LA REGRIPIERE » durant cette période.

ARTICLE 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. La Brigade de Gendarmerie, et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié, affiché dans la commune de La Regrippière. Le pétitionnaire devra le notifier sur le site et aux riverains.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARR 2025-066

ARTICLE 6 - La directrice générale des services, La commandante de la communauté de brigade de Gendarmerie à LE LOROUX BOTTEREAU, Le responsable du service commun de Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

FAIT A LA REGRIPIERE, le 27 août 2025

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de la Regrippière" at the top and "Loire-Atlantique" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.